

Au prix de votre séjour dans cet établissement s'ajoute une taxe de séjour perçue par l'hébergeur pour le compte de la Commune de La Grande Motte et du Conseil Départemental de l'Hérault . Cette taxe est fonction de la catégorie d'hébergement et du nombre de personnes y séjournant.

Tourist tax will be added to the price of your stay. This tax will be collected by the accommodation provider you are staying at, on behalf of the Commune de La Grande Motte and the Conseil Départemental de l'Hérault . This tax is based on the type of accommodation and the number of people.

TARIFS DE LA TAXE DE SÉJOUR / TOURIST TAX RATES

Par personne et par jour / Per person and per day

Hôtels, résidences de tourisme, meublés de tourisme

Hotels, holiday residences, furnished flats of tourism

Classement touristique / Tourist ranking	Tarifs / Rates**
Palaces	4,40 €
★ ★ ★ ★ ★	3,30 €
★ ★ ★ ★ ☆	2,48 €
★ ★ ★ ☆ ☆	1,65 €
★ ★ ☆ ☆ ☆	1,00 €
★ ☆ ☆ ☆ ☆	0,83 €
Non classé / Unranked *	0,83 €

Villages de vacances

Vacation Villages

Classement touristique / Tourist ranking	Tarifs / Rates**
★ ★ ★ ★ ★	1,00 €
★ ★ ★ ★ ☆	
★ ★ ★ ☆ ☆	0,83 €
★ ★ ☆ ☆ ☆	
★ ☆ ☆ ☆ ☆	
Non classé / Unranked *	0,83 €

Campings

Campsites

Classement touristique / Tourist ranking	Tarifs / Rates**
★ ★ ★ ★ ★	0,61 €
★ ★ ★ ★ ☆	
★ ★ ★ ☆ ☆	
★ ★ ☆ ☆ ☆	0,22 €
★ ☆ ☆ ☆ ☆	
Non classé / Unranked *	0,22 €

Aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures

Camper vans' areas and tourist car parks for a duration of 24 hours

Classement touristique / Tourist ranking	Tarifs / Rates
Classement unique / Global ranking	0,83 €

Chambres d'hôtes / Bed & Breakfast

Classement touristique / Tourist ranking	Tarifs / Rates
Classement unique / Global ranking	0,83 €

(*) A l'exception des hébergements ayant fait l'objet d'un arrêté d'équivalence / Accommodation subjected to the equivalence by law excepted.

(**) Ce tarif inclut la taxe additionnelle du conseil départemental / This rate includes the additional tax of the conseil départemental.

CONDITIONS D'EXONÉRATION / TAX EXEMPTION

Sont exonérés de la taxe, selon l'article L. 2333-31 du CGCT :

- Les personnes domiciliées sur la Commune de La Grande Motte ayant une résidence passible de la taxe d'habitation ;
- Les personnes mineures ;
- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune ;
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire.
- Les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à un montant de 10€ par nuit quel que soit le nombre d'occupants.

Are exempt from tax according to article L. 2333-31 of CGCT :

- People who live in Commune de La Grande Motte in a place submitted to local residence tax ;
- Minors / People under 18 ;
- Seasonal contractors employed on the municipality ;
- People benefiting from an emergency housing or a temporary rehousing.
- People who occupy premises the rent of which is lower than 10 € a night

Office de Tourisme

55 rue du Port - 34280 LA GRANDE MOTTE

Tél : **04 34 17 42 27** | mail : lagrandemotte@taxesejour.fr | plateforme : <https://lagrandemotte.taxesejour.fr>